



Après vente maison droit en tant qu'héritier direct

Par **greff**, le **10/02/2013** à **09:58**

Bonjour,
Maman veuve? agée de 87 ans et placée en foyer pour soins, "c'est moi qui m'en occupe "
Elle a une maison qu'elle veut vendre et me donner l'argent.
J'avais un frère, décédé il y a cinq ans. Les plus proches lui restants sont : "moi" "ma fille" et "mon neveu" (fils de mon frère DCD)".
Si la maison se vend, maman peut elle me donner l'argent ?
Merci du renseignement
Très cordialement

Par **amajuris**, le **10/02/2013** à **10:13**

bjr,
votre neveu est héritier de votre mère en représentation de son père décédé et il a les mêmes droits que vous sur la succession de votre mère.
si votre mère vous fait donation du prix de vente de sa maison, au décès de votre mère, la donation que vous avez reçue sera rapportée à la succession de votre mère. et vous devrez à ce moment partager la somme avec votre neveu.
une donation doit être notariée.
cdt